

Le concours Passerelle fait évoluer ses modalités de sélection en 2024

Le concours Passerelle s'adresse aux diplômés d'un bac+2 minimum désireux d'intégrer une Grande Ecole de Commerce et d'obtenir un diplôme bac+5 grade de master. Partant du constat que les étudiants suivent des trajectoires de plus en plus diversifiées et afin de réaffirmer son positionnement d'ouverture à tous les profils, le concours Passerelle revoit ses modalités de sélection pour son édition 2024 dans le but de fluidifier le parcours des candidats et leur permettre de passer leurs épreuves et de préparer sereinement leur poursuite d'études.

Les nouvelles modalités du concours 2024

« Nous observons que les étudiants en bac+2 ou bac+3 suivent des parcours de plus en plus personnalisés, explique Catherine Gautier, Déléguée générale du concours, avec dans un certain nombre de cas, un agenda incompatible avec celui du concours. Nous avons par conséquent décidé de mettre en place un calendrier plus souple et étalé dans le temps, afin de mieux correspondre aux rythmes de chacun. »

La période d'inscription

Ainsi, première évolution notable, **le concours Passerelle allonge la période des inscriptions qui seront ouvertes du 21 novembre 2023 au 28 juin 2024.**

Les épreuves

Une fois un dossier professionnel et de personnalité rempli, les candidats devront passer :

- **un test d'anglais en ligne** (ou fournir un justificatif TOEIC/TOEFL/IELTS/Cambridge) et
- **un entretien individuel** dans chaque école sélectionnée, en présentiel ou en distanciel.

Autre nouveauté : les candidats pourront passer les épreuves dès leur inscription validée.

Les écoles ouvriront dès janvier un grand nombre de plages horaires pour leur permettre de choisir leurs dates d'entretiens.

L'admission

Enfin, toujours dans le but de fluidifier le processus, **le concours Passerelle supprime l'étape de l'admissibilité et les résultats d'admission seront annoncés au candidat 48 heures après son dernier entretien.**

Les notes prises en compte pour l'admission seront la note d'anglais et la note d'entretien pondérées par les coefficients propres à chaque école. Pour être admis, le candidat devra, comme chaque année, comptabiliser un nombre de points supérieur à la barre d'admission propre à chaque école.

Les droits d'inscription

Ils restent inchangés et s'élèvent à **50 €** ; la **gratuité** est accordée **pour les boursiers.**

« En raccourcissant le délai d'annonce des résultats, nous voulons permettre aux candidats qui s'inscriront tôt de poursuivre leurs études sereinement, mais aussi de bénéficier des services d'accompagnement de leur future école s'ils recherchent une alternance - et ils sont de plus en plus nombreux dans ce cas, souligne Catherine Gautier. Ils auront également plus de temps pour chercher un logement ou contracter un prêt bancaire s'ils en ont besoin ».

Retour sur l'édition 2023 et nombre de places ouvertes en 2024

« Comme nous nous y attendions, l'édition 2023 a été marquée par le net recul du nombre de candidats Passerelle 1 en provenance d'un DUT - devenu un BUT en trois ans -, et par une diminution, plus contenue, des candidats Passerelle 2. Ce résultat s'explique en grande partie par le développement de l'offre de formations diplômantes après un bac +3, explique Elian Pilvin, Président du concours Passerelle. Dans ce contexte, nous mettons tout en œuvre pour développer l'accès à la poursuite d'études et permettre à nos diplômés de s'insérer sur le marché de l'emploi aux meilleurs niveaux" conclut-il.

Le concours Passerelle ouvrira cette année **1260 places** : **300 en Passerelle 1** et **960 en Passerelle 2**.

A propos du concours Passerelle

Accessible à partir d'un Bac+2 (Passerelle 1) ou d'un Bac+3 (Passerelle 2), le concours Passerelle permet d'intégrer l'une de ses 5 écoles membres, pour obtenir un diplôme bac + 5 grade de Master, visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Burgundy School of Business, EM Normandie, ESC Clermont Business School, Institut Mines-Télécom Business School, Excelia Business School.

www.passerelle-esc.com

Contacts :

Catherine Gautier – Déléguée générale – c.gautier@passerelle-esc.com

Christine Heen – Directrice marketing & communication – c.heen@passerelle-esc.com